



Assurance

MOTOS BRITZ – NOUVELLE-ZÉLANDE 1 avril 2009 – 31 mars 2010

- Dans la plupart des cas, l'assurance pour les dommages corporels est couverte par Accident Compensation Corporation (ACC).
- La franchise de l'assurance est le double du dépôt de garantie (voir tableau ci-dessous) :

	Dépôt de garantie	Franchise
BMW F650GS	\$1500	\$3000
BMW R1200GS	\$2000	\$4000
Harley Davidson Heritage Softail Classic FLSTC	\$2500	\$5000

- Le solde de la franchise doit être payé si la moto est endommagée et/ou impliquée dans le cas peu probable d'un accident.
- Garner's Hire Bikes doit en être informé aussitôt que possible et un constat d'accident doit être rempli.
- Si le locataire nécessite une autre moto, un dépôt de garantie supplémentaire sera demandé.
- Les effets personnels ne sont pas assurés et Garner's vous recommande de prendre une assurance voyage avant votre départ.
- Les dégâts causés par l'eau ne sont pas couverts - la franchise standard est applicable.
- Le dépôt de garantie sera débité de la carte de crédit du locataire au moment du ramassage de la moto chez Garner's. Les cartes de crédit acceptées sont Visa et MasterCard. Une surcharge de 1% non remboursable est imputable aux transactions par carte de crédit.

La couverture assurance est frappée de nullité s'il y a violation du contrat de location et le locataire devient alors entièrement responsable.